



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de HOHROD
- Séance du 2 octobre 2020 -**

sous la présidence de M. Matthieu BONNET, Maire

La séance a été ouverte à 19h30

Présents	10	M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ; Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER Jérôme ; M. FRITSCH Willy ; M. SAUMON Maxime ; Mme MICLO Stéphanie ; M. OTTER Pierre
Absent(e)s et excusé(e)s		
Absent(e)		
Procuration	1	M. DEYBACH Michel
Secrétaire de séance	1	M. OTTER Pierre
Invité		

1.	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUILLET 2020	384
2.	FINANCES – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 1	384
3.	AFFAIRES DOMANIALES – CESSION D’UN TERRAIN	384
4.	URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE	386
5.	INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR UTILISATION DE VEHICULE PERSONNEL	389
6.	PARTENARIAT AVEC LA DDFIP DU HAUT-RHIN – VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX	389
7.	RAPPORTS ANNUELS RPQS – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT	390
8.	BAIL À FERME – MATHIEU DEYBACH	390
9.	POINTS DIVERS	391

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUILLET 2020

Le compte rendu de la réunion du 24 juillet 2020 a été adressé aux Conseillers. Les Conseillers approuvent le compte rendu de la réunion du 24 juillet 2020.

2. FINANCES – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 1

VU l'instruction budgétaire et comptable M14
VU le budget primitif 2020

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

- Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 – Article 6288 : Autres services extérieurs : 199, 91 €

Chapitre 042 – Article 6811 : Dotation Amortissement et prov. Immos incorporelles : 4215,09 €

Total des dépenses de fonctionnement cumulées : 354 615 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
CHAPITRE 011	Compte 6288	- 0,09 €
CHAPITRE 042	Compte 6811	+ 0,09 €

3. AFFAIRES DOMANIALES – CESSION D'UN TERRAIN

M. le Maire présente les éléments suivants :

Par courrier du 29 octobre 2019, M. Adrien AMBEIS et Mme Emma STOLL ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition d'un terrain communal située chemin du Wahlenstall à HOHROD.

Il s'agit d'un terrain en forte pente d'une emprise au sol d'environ 13 ares à détacher de la parcelle communale cadastrée sous section 7 n° 46 d'une contenance globale de 72,83 ares. Cette parcelle est du taillis qui n'est pas exploitée.

Par courrier du 22 novembre 2019, la commune a saisi le service des domaines pour une évaluation de la valeur vénale du terrain. L'estimation des Domaines du 10 février 2020 a fixé la valeur du terrain à bâtir à 4 000 € l'are, dans le cas où le terrain est considéré comme étant situé dans une partie actuellement urbanisée.

Cette estimation est conforme au prix du marché, la topographie du terrain nécessitant d'important travaux de terrassement et d'enrochement.

Le prix de l'are ainsi fixé a été accepté par M. AMBEIS et Mme STOLL qui ont déposé un permis de construire sur le terrain le 8 août 2020.

Dès lors, il revient au conseil de statuer sur la vente de ce terrain.

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu la demande de permis de construire PC 06814220A0005 en date du 8 août 2020,

Considérant la propriété communale située à Hohrodberg et cadastrée comme suit :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie
7	46	Chemin du Wahlenstall	72,83 ares

Considérant que le terrain cadastré section 7 n° 46 appartient au domaine privé communal,

Considérant la demande du 29 octobre 2019 de M. Adrien AMBEIS adressée à la commune pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale en vue de la construction d'une résidence principale

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 10 février 2020,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'aliénation d'une partie du terrain cadastré section 7 n° 46 sis chemin du Wahlenstall d'environ 13 ,13 ares (contenance de la parcelle à confirmer par voie d'arpentage) ;
- **FIXE** le prix de vente de la parcelle à détacher à 4 000 € l'are, conformément à l'avis du Domaine,
- **DÉCIDE** que les frais de notaire et de géomètre (bornage) sont à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que l'acte notarié sera signé après obtention du Permis de Construire purgé de tout recours,
- **AUTORISE** M. le maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tout documents afférents à cette cession.

4. URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE

4.1 PERMIS DE CONSTRUIRE

- ***PC 068 142 20 A0002 - Mathieu DEYBACH***

Construction d'une étable pour bovins et porcins comprenant fumière, fosse et local de production laitière.

25/02/2020 : Dépôt du Permis de construire

Arrêté accordant un permis de construire en date du 13/07/2020 et précisant le versement d'une participation pour la réalisation d'équipements publics d'un montant de 6 449.40 € HT pour une extension du réseau électrique de 110 mètres.

- ***PC 068 142 20 A0003 – Alain MORGANTI***

Construction d'une extension sur maison individuelle.

07/04/2020 : Dépôt du Permis de construire

17/07/2020 : Dépôt des éléments complémentaires

Arrêté accordant permis de construire en date du 17 septembre 2020.

- ***PC 068 142 20 A0004 – Christophe LANNES***

Réalisation d'un préau à toit plat pour 2 voitures

04/05/2020 : Dépôt du Permis de construire

02/06/2020 : Dépôt des éléments complémentaires

En cours d'instruction

- ***PC 068 142 20 A0005 – Adrien AMBEIS / Emma STOLL***

Construction d'une résidence principale chemin du Wahlenstall

08/08/2020 : Dépôt du Permis de construire

08/09/2020 : Dépôt des éléments complémentaires

En cours d'instruction

- ***PC 068 142 20 A0006 – Sylvie PERENNES***

Construction d'une terrasse sur pilotis

10/09/2020 : Dépôt du Permis de construire

En cours d'instruction

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

4.2 DECLARATION PREALABLE

Numéro d'enregistrement	Date Dépôt	Noms et adresse du demandeur	Adresse du terrain	Nature et destination de la construction	Accordé le
06814220A0001	16/01/2020	CENTRE COMMUNAUTAIRE	21 route du Linge	réfection toiture	17/01/2020
06814220A0002	20/01/2020	STOEHR Clément	25 route d'Aspach 68800 VIEUX-THANN	Division foncière	27/03/2020
06814220A0003	22/02/2020	KIENAST Ludovic	5 rue Principale 68140 HOHROD	Remplacement bardage grange création d'un auvent	27/03/2020
06814220A0004	14/03/2020	MEYBLUM philippe	8 route du Linge 68140 HOHROD	Installation panneaux solaires 2005	Accord tacite
06814220A0005	24/04/2020	FRITSCH Raphaël	20 rue Principale 68140 HOHROD	Remplacement du bardage bois à l'identique	30/04/2020
06812440A0006	12/05/2020	LACOURT Jean-François	5 chemin du Vorderberg 68140 HOHROD	Création d'un préau attenant à la maison et transformation d'une chambre en chaufferie	18/08/2020
06814220A0007	15/05/2020	ADAM Aline	24 route du linge 68140 HOHROD	Création d'une ouverture de fenêtre 1.40 X 0.80 en façade nord	19/05/2020
06814220A0008	06/06/2020	LAU Jean-Marc	9A rue Principale 68140 HOHROD	Remplacement bardage bois sur la grange	09/06/2020
06814220A0009	16/06/2020	WENDLING Christophe	2 chemin du Kreuzweg 68140 HOHROD	Extension terrasse extérieure	19/06/2020
06814220A0010	18/06/2020	SEIDLER Thomas	19 rue Principale 68140 HOHROD	Construction d'un mur de soutènement	23/06/2020
06814220A0011	24/07/2020	VALENTIN Sylvie	Chemin des Prés	Division parcellaire	26/09/2020
06814220A0012	20/08/2020	SPENLE Ludovic	37 chemin du Langaeckerlé 68140 HOHROD	Remplacement d'une porte de garage	21/08/2020
06814220A0013	21/08/2020	MULLER Jean-Marc	39 chemin du Langaeckerlé 68140 HOHROD	Installation d'un abri de jardin et pose de clôtures	
06814220A0014	28/09/2020	SCHOENENBURG Philippe	10b rue Principale 68140 HOHROD	Création d'un abri à bois	
06814220A0015	28/09/2020	FRITSCH Elisabeth	6 chemin du Vorderberg 68140 HOHROD	Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures	
06814220A0016	28/09/2020	PIONTSKA Elisabeth	15 rue Principale 68140 HOHROD	Pose d'un bardage sur une partie de la façade nord-est	

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

4.3 CERTIFICAT D'URBANISME

Numéro d'enregistrement	Date dépôt	Noms et adresse du demandeur	Adresse du terrain	Section	Parcelle	Surface m ²	Date du certificat
068 142 20 A1001	26/02/2020	Office MULHAUPT	Chemin des Prés	1	402/8	841	27/02/2020
068 142 20 A1002	26/02/2020	Office MULHAUPT	rue Principale	1	338/8	400	27/02/2020
068 142 20 A1003	27/02/2020	Office LOEB-OSSOLA	4 chemin des Pâturages	1	264	2290	03/03/2020
068 142 20 A1004	27/02/2020	Office MULHAUPT	Chemin de la Forêt	7	324/185 326/187	89 320	03/03/2020
068 142 20 A1005	05/03/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Ebenaecker	5	16	6400	14/03/2020
068 142 20 A1006	05/03/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Wang	1	102	337	14/03/2020
068 142 20 A1007	05/03/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Wang	1	105 106	1939	14/03/2020
068 142 20 A1008	05/03/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Wang	1	107	877	14/03/2020
068 142 20 A1009	15/05/2020	Office BINGLER - PRUDHON-REBISCHUNG	8 route du Linge	6	104	382	19/05/2020
068 142 20 A1010	25/05/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Amelsbach	3	5	1531	12/06/2020
068 142 20 A1011	25/05/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Rot	3	81	185	12/06/2020
068 142 20 A1012	25/05/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Obere Maettler	6	79	1344	12/06/2020
068 142 20 A1013	25/05/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Barrabaaecker	7	228 229 232 233 234	4645	12/06/2020
068 142 20 A1014	25/05/2020	Office KNITTEL - GEISMAR - MATTIONI	Lieu-dit Barraba	7	244	925	12/06/2020
068 142 20 A1015	29/06/2020	Office GLATZ Sandrine	19 rte de Weier	3	234 235 263 264	395 635 2 26	02/07/2020
068 142 20 A1016	20/07/200	Office BINGLER - PRUDHON-REBISCHUNG	21 rue de la République 68140 MUNSTER	7	109 106 110	2700 444 10	27/07/2020
068 142 20 A1017	27/07/2020	Office HEINIMANN - NAPOLI 7 Les Grands Prés 68370 ORBEY	2 route du Linge 68140 HOHROD	6	227/117 231/115 233/115	77 21 240	27/07/2020

5. INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR UTILISATION DE VEHICULE PERSONNEL

Dans le cadre du regroupement pédagogique concentré avec l'école communale de Sultzeren, la commune de Hohrod a compétence pour organiser le transport scolaire des élèves résidant sur son territoire.

Aussi, depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, Mme Mireille FRESSIER effectue le transport des élèves de l'école élémentaire de SOULTZEREN avec son véhicule personnel, à raison de 2 trajets journalier, soit 16 km par jour.

Lors de sa séance du 17 août 2018, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une indemnité kilométrique pour utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service. Cette indemnité tient compte de la puissance du véhicule et de la distance annuelle parcourue, soit 5 CV et une distance annuelle inférieure à 2000km/an. Elle couvre la dépréciation du véhicule (amortissement), les dépenses courantes d'entretien et de réparation, les frais de transport, les taxes et primes d'assurance.

Le barème retenu était de 0,25 € / km et nécessite aujourd'hui d'être révisé.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'appliquer le nouveau barème en vigueur pour un véhicule de 5 CV et une distance inférieure à 2000 km/an, soit 0,29 €/km

6. PARTENARIAT AVEC LA DDFIP DU HAUT-RHIN – VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX

M. le Maire rappelle ce qui a été dit lors de la réunion du 30 septembre 2020 avec la DGFIP, et notamment que cette démarche a pour objet une meilleure équité au sein de la commune des valeurs locatives.

Les valeurs locatives cadastrales utilisées comme assiette pour le calcul des taxes locales, élaborées en 1972, nécessitent d'être pour partie mise à jour.

Dans cette optique, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Haut-Rhin propose aux collectivités de conclure un contrat de partenariat de Vérification Sélective des Locaux (VSL), qui doit permettre :

- d'améliorer la qualité des bases fiscales par une fiabilisation des valeurs locatives cadastrales des locaux ;
- de mettre à jour les données sachant que les bases de fiscalité n'ont pas été mises à jour depuis des décennies et que certains travaux n'ont pas été signalés par les propriétaires à l'administration fiscale ;
- d'optimiser ses ressources fiscales de la Ville en sécurisant les bases d'imposition de la fiscalité directe locale.

Ce contrat (annexe 1) précise le rôle respectif de chaque acteur et fixe le contenu et le calendrier des travaux dans un cadre pluriannuel. La convention apporte aussi des garanties sur la charge de travail induite pour les services communaux. Lors d'une réunion de préparation avec la municipalité, les axes de travail suivants ont été déterminés :

- Vérification des locaux encore classés en catégorie 7 (immeubles classés en catégorie médiocre) ;
- Vérification des locaux classés sans chauffage central (élément de confort) ;
- Vérification du branchement de l'immeuble au réseau d'assainissement (élément de confort) ;
- Vérification des maisons avec piscine (dépendances).

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

Le travail de révision sera effectué au courant de l'année 2021, et la mise en œuvre au niveau des bases de notre fiscalité sera effective à compter de 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de contrat de partenariat avec la DDFiP du Haut-Rhin joint en annexe 1 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat.

7. RAPPORTS ANNUELS RPQS – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2224-5) impose, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, et d'Assainissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports des services Eau et Assainissement de l'année 2019 et de leurs annexes.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport 2019 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable
- **APPROUVE** le rapport 2019 sur la qualité et le prix du service public assainissement

Les rapports sont disponibles en mairie et peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du secrétariat. Ils seront également consultables sur le site internet de la Commune.

8. BAIL À FERME – MATHIEU DEYBACH

Lors de sa séance du 29 novembre 2013, le conseil municipal a renouvelé les baux relatifs aux terrains communaux pour la période du 11 novembre 2013 au 10 novembre 2022. Il a également précisé les 2 catégories de locataires de ces baux, à savoir :

- Les exploitants agricoles à qui s'appliquent les baux à ferme pour la location de parcelles communales comprenant ou non des bâtiments et
- Les particuliers qui n'ont pas le statut d'exploitant agricoles à qui s'applique le contrat de location pour les terrains communaux.

Suite au départ à la retraite de M. Jean-Paul DEYBACH, et à la reprise d'une partie de l'activité par M. Mathieu DEYBACH, un partage de l'exploitation de certaines parcelles louées à l'EURL Les Hautes Chaumes a été réalisé. En conséquence, les points suivants doivent être régularisés :

- 1) Bail à ferme du 14 décembre 2013 et son avenant n° 1 du 12 décembre 2016 entre la Commune de Hohrod et l'EURL Les hautes Chaumes :
 - Changement du représentant et de l'adresse de l'EURL
 - Sortie des parcelles suivantes du contrat :

Lieu-dit	Section	N°	Contenance	Nature
WANG	01	294	152.33 ares	Landes
LANGENBERG	05	77	50.00 ares	Landes

- 2) Nouveau bail à ferme à établir avec M. Matthieu DEYBACH, exploitant agricole, pour la période du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2022, pour la location des parcelles communales précitées.

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. Charles FRITSCH, Adjoint délégué à la « Forêt et Agriculture » à signer les baux à ferme et leurs avenants pour la période du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2022.

9. POINTS DIVERS

9.1. LOCATION DE LA GRANGE – RÉVISION DES TARIFS

Après une première année de mise en location de l'espace multi-fonctions « La Grange », des réajustements relatifs à la désignation des attributs de location sont nécessaires. Il s'agit notamment de préciser les conditions de locations indiquées dans le contrat de location :

Règlement approuvé par délibération du 30/08/2019	Proposition
Réception – fête de famille pour personnes du village (en résidence principale) : 50 €	Location pour habitant de la commune : 50 €
Réception – fête de famille pour personnes externes au village : 100 €	Location pour personne extérieure au village : 100 €
Autres	Location pour mission de service public : gratuit

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des **conditions** de locations indiquées dans le contrat de location de l'espace « La Grange » pour y intégrer les propositions suivantes :

- Location pour habitant de la commune 50 €
- Location pour personne extérieure au village 100 €
- Location pour mission de service public 0 €

9.2. PLU OU CARTE COMMUNALE

Le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique en matière d'urbanisme à la Commune de HOHROD est une solution qui ne permet pas de bien définir la constructibilité des terrains, et qui ne protège pas la conservation des terres agricoles. C'est pourquoi M. le Maire fait part au conseil du devis d'AMECITE relatif à l'étude d'opportunité sur l'élaboration d'un PLU ou d'une carte communale pour la commune. Le devis s'élève à 1 755 € TTC.

M. le Maire propose de lancer cette étude fin 2020.

L'étude servirait de base à une commission réunie en 2021 comme outil d'aide à la décision pour .

9.3. SIVU FORESTIER

MM. FRITSCH et GEORGEON ont assisté à la dernière réunion du SIVU qui s'est déroulée le 28/09/2020.

Le secteur du « bois » traverse une crise majeure et les prix du bois frais ont chuté.

Au sein du SIVU, deux départs en retraite sont prévus. Il a été voté lors de cette réunion la répartition pour les communes des frais des primes d'indemnités de départ à la retraite. Evoqué également l'embauche du CDD.

La prochaine réunion du SIVU se tiendra à La Grange de Hohrod en mars 2021.

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

9.4. SÉCURITÉ

Un riverain de la RD 5bis 1 demande que soit prises des mesures par rapport à la vitesse au centre du village.

Une réflexion est en cours concernant la pose de coussins berlinois au niveau du centre-village.

9.5. MANIFESTATIONS

Mme DIERSTEIN-MULLER présente l'état des locations de la Grange depuis septembre 2020 :

- PGM : réunion
- Particulier : Location pour habitant de la commune
- PGM : : Formation secourisme
- Groupe Randonnée 'Amicale du CM': Gymnastique douce

Dans la mesure où le contexte sanitaire le permet, la cérémonie du 11 novembre aura lieu avec distanciation et port du masque. Le verre de l'amitié est annulé.

9.6. DIVERS

Mme DIERSTEIN-MULLER informe le conseil que la réunion relative aux décorations de Noël aura lieu le 13 octobre 2020 et une synthèse du fleurissement sera présentée lors du prochain conseil : bilan et pistes d'amélioration.

Mme DIERSTEIN-MULLER présente ensuite les points qui ont été abordés lors de la réunion des associations qui s'est déroulée le 25 octobre 2020 :

- Compte tenu de la crise sanitaire, le bilan des associations est satisfaisant avec une soirée quilles pour MARTLA et la fête de la transhumance pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- Pour les manifestations à venir, l'incertitude due au contexte sanitaire perdure. Ainsi, la traditionnelle fête de la St-Nicolas organisée par la commune reste à ce jour en suspension. De même pour la soirée Kernowa de MARTLA.

Des associations ont fait part de leurs projets à venir :

- L'association MARTLA organise à La Grange une soirée Belote le 17 octobre 2020.
- L'Association « Les P'tits Houx » confectionnera des bredalas pour la St-Nicolas.
- Hopla Mam prévoit une vente de sapins à Noël.

Lors de cette réunion, il a également été précisé que dorénavant, les subventions aux associations seront faites en fonction de leurs projets.

Pour une meilleure visibilité de l'occupation du site du Bergbrochen, la gestion du planning va revenir à la commune : Mme DIERSTEIN-MULLER se chargera des réservations et de la bonne tenue des lieux, avec notamment la création d'un plan de rangement.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Maire clôt la séance à 22h24.

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

Tableau des signatures

Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la Commune de HOHROD de la séance du 2 octobre 2020

Ordre du Jour :

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUILLET 2020
2. FINANCES – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 1
3. AFFAIRES DOMANIALES – CESSION D'UN TERRAIN
4. URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES – CERTIFICAT D'URBANISME
5. INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR UTILISATION DE VEHICULE PERSONNEL
6. PARTENARIAT AVEC LA DDFIP DU HAUT-RHIN – VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX
7. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Eau et Assainissement 2019
8. BAIL A FERME – AVENANT ET NOUVEAU BAIL
9. POINTS DIVERS

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Matthieu BONNET	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjointe		
Éric GEORGEON	3 ^{ème} Adjoint		
Pierre OTTER	Conseiller municipal		
Stéphanie MICLO	Conseillère municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller municipal	Procuration à C. FRITSCH	

COMMUNE DE HOHROD
PV CM DU 02/10/2020

Sylvie HIGLISTER	Conseillère municipale		
Jérôme MADHER	Conseiller municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller municipal		
Maxime SAUMON	Conseiller municipal		